

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

SOFORT DICHT

Etat

Contient des nanoformes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sicherheit@lugato.de

Identification de l'importeur

Adresse

e+h Services AG

Industriestrasse 14

CH 4658 Däniken

N° de téléphone +41 (0)62 288 61 11

N° Fax +41 (0)62 288 61 60

e-mail info@eh-services.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acétate de n-butyle

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de danger (UE)

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur a sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Résine acrylique au solvant avec diluant, fibres acryliques et additifs

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	acétate de n-butyle			
	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 33,00 - < 37,00	% en poids
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		Contient <3% d'extrait de DMSO (IP 346).	
	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25	Asp. Tox. 1; H304	ca 20,00	% en poids
3	quartz (SiO2)			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

	14808-60-7 238-878-4 - -	-	<	8,00	% en poids
4	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)				
	52829-07-9 258-207-9 - 01-2119537297-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361f	<	0,10 - 0,20	% en poids
5	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique				
	7631-86-9 231-545-4 - -	-	>= 10,00 - < 25,00		% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	L	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

3.3 Autres informations

Ce produit contient des nanoformes (conformément au règlement REACH). Informations sur les nanoformes Propriétés des particules (voir section 9).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Hydrocarbures

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhale les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 60 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
	EU 2019/1831		
	n-Butyl acetate		
	VLE (courte durée)	723	mg/m ³
	VLE (8h)	241	mg/m ³
	MAK (SUVA)		
	1-Butylacetat / 1-Butylacétate		
	VLE (courte durée)	720	mg/m ³
	VLE (8h)	240	mg/m ³
	Remarque/s	SSC	
2	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
	MAK (SUVA)		
	Kieselsäure, amorphe kolloidale / Silice, colloïdale amorphe		
	VLE (8h)	4 e	mg/m ³
	Remarque/s	SSC	
3	quartz (SiO ₂)	14808-60-7	238-878-4
	2004/37/EC		
	Respirable crystalline silica dust		
	VLE (8h)	0,1 (9)	mg/m ³
	MAK (SUVA)		
	Siliciumdioxid, kristallin / Dioxyde de silicium cristallisé		
	VLE (8h)	0,15 a	mg/m ³
	Remarque/s	C1A SSC	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acétate de n-butyle			123-86-4 204-658-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	11 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	300 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	600 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	300 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	600 mg/m ³
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			64742-54-7 265-157-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,97 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2,73 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	5,58 mg/m ³
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)			52829-07-9 258-207-9
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,8 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,27 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acétate de n-butyle			123-86-4 204-658-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2 mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	2 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35,7 mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	300	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35,7	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	300	mg/m ³
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			64742-54-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,19	mg/m ³
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)			52829-07-9	
				258-207-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,18	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,9	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,31	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acétate de n-butyle		123-86-4
			204-658-1
	Eau	eau douce	0,18 mg/L
	Eau	eau marine	0,018 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,981 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,098 mg/kg poids sec
	sol	-	0,09 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	35,6 mg/L
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7
			265-157-1
	empoisonnement secondaire	-	9,33 mg/kg
	concerne : alimentaires		
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)		52829-07-9
			258-207-9
	Eau	eau douce	0,004 mg/L
	Eau	eau marine	0,38 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,9 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,59 mg/kg poids sec
	sol	-	1,18 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,00 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel		0,3	mm
Temps de passage	>	60	min

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation

liquide

Etat

très visqueux

Couleur

gris

Odeur

caractéristique

pH

non mesurable

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

Valeur	27	°C
--------	----	----

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

non oxydant

Propriétés explosives

non explosif

Inflammabilité

Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	1,14	g/cm ³
--------	------	-------------------

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Température de référence Source	20 °C Fabricant
------------------------------------	--------------------

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	insoluble

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1

log Pow Température de référence Méthode Source	2,3 25 °C OCDE 117 ECHA
--	----------------------------------

2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1
---	--	------------	-----------

non mesurable Source	ECHA
-------------------------	------

3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
log Pow Température de référence concerne	0,35 25 °C pH 7		
Méthode Source	OCDE 107 ECHA		

Viscosité cinématique			
Valeur Température de référence	>	15000 20 °C	mPa*s
Type Méthode Source	dynamique Brookfield Fabricant		
Valeur Température de référence	>	20,5 40 °C	mm²/s
Type Source	cinétique Fabricant		

Caractéristiques des particules			
Substance de référence	Silice amorphe synthétique		
D10	7 - 15 nm		
D50	2 - 30 nm		
D90	10 - 35 nm		
Remarque/s	La silice amorphe synthétique se présente sous la forme d'un matériau nanostructuré composé d'agrégats et d'agglomérats de particules primaires fusionnées.		

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

10.5 Matières incompatibles

Bases; Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50		10760	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
DL50		3700	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50	>	14112	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
DL50	>	3170	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
CL50		500	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

2 sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)		52829-07-9	258-207-9
Espèces	lapin		
Méthode	EPA OPP 81-5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2 sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9	
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Effets irréversibles sur les yeux		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2 Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1	
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3 sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9	
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	lymphocytes humains		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Chinese hamster V79 cells		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
1	acétate de n-butyle	123-86-4
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9
Voie d'exposition	orale	
Type d'examen	Etude de toxicité	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 415	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité		
Donnée non disponible.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		
Donnée non disponible.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
1	acétate de n-butyle	123-86-4
Voie d'exposition	par inhalation	
NOAEC	500 ppm	
Durée d'exposition	90 jour(s)	
Espèces	rat	
Méthode	EPA OTS 798.2450	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9
Voie d'exposition	orale	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 408	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration		
Donnée non disponible.		

Propriétés perturbant le système endocrinien		
SOFORT DICHT		

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
--

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée		
L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.		

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CL50		18	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1
CL50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
CL50		4,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Lepomis macrochirus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CE50		44	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
CE50		8,58	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
NOEC		23	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
concerne	CAS 110-19-0		
Méthode	OECD 211		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1
NOEC	10	mg/l	
Durée d'exposition	21	jour(s)	
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
NOEC	0,23	mg/l	
Durée d'exposition	21	jour(s)	
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CE50		397	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1
CE50	>=	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
CE50		0,705	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
NOEC		196	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CI50		356	mg/l
Durée d'exposition		40	h
Espèces	Tetrahymena pyriformis (Protozoen)		
Source	ECHA		
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1
NOEL	>	1,93	mg/l
Durée d'exposition		4	j
Méthode	DIN 38412 T.34		
Source	ECHA		
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	258-207-9
CI50	>	100	mg/l

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Durée d'exposition	3	h
Espèces	boue activée	
Méthode	OCDE 209	
Source	ECHA	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
N° CE		
1	acétate de n-butyle	123-86-4
Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	83	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D	
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7
		265-157-1
Valeur	31,13	%
Source	ECHA	
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement	
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9
		258-207-9
Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	24	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B	
Source	ECHA	
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement	

Dégradabilité abiotique		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
N° CE		
1	acétate de n-butyle	123-86-4
Type	Photolyse	
Demi-vie	3,3	jour(s)
Température de référence	25	°C
Source	ECHA	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
N° CE		
1	acétate de n-butyle	123-86-4
FBC		204-658-1
Méthode	Calcul du modèle QSAR	
Source	ECHA	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
N° CE		
1	acétate de n-butyle	123-86-4
log Pow	2,3	
Température de référence	25	°C
Méthode	OCDE 117	
Source	ECHA	
2	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7
		265-157-1
non mesurable		
Source	ECHA	
3	sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9
		258-207-9
log Pow	0,35	
Température de référence	25	°C
concerne	pH 7	
Méthode	OCDE 107	
Source	ECHA	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
SOFORT DICHT	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Nom du produit	
SOFORT DICHT	
La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.	

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1133
IMDG	UN1133
ICAO-TI / IATA	UN1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
ICAO-TI / IATA	Adhesives

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
Remarque/s (ADR/RID/ADN)	Les récipients ayant une capacité <= 450 l ne sont pas assujettis aux prescriptions ADR (voir 2.2.3.1.5)
IMDG - Classe	3

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Étiquettes 3
Remarque/s (IMDG) Les récipients dont la capacité est inférieure ou égale à <= 450l ne sont pas soumis aux dispositions du code IMDG, chapitre 4.1, 5.2 et 6.1 (cfr. Code IMDG 2.3.2.5)

ICAO-TI / IATA - Classe 3
Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III
IMDG III
ICAO-TI / IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E, S-D

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3, 40

Le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5c

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC Ca. 35 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SOFORT DICHT

Code produit: SODI

Version actuelle: 3.0.0, révision: 19.11.2025

Version remplacée: 3.0.0, révision: 30.10.2025

Région: CH

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

L	La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.
---	---

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 20286